



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, le règlement no 291-26 – CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 5 mai 2026.

QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 mai 2026.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 22 juin 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois de juillet 2026.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière